SOMMAIRE

CROIX BLEUE[MD]
ASSURANCE VOYAGE

ASSURANCE VOYAGE **FORFAIT PLUS**

Assurance voyage Croix Bleue du Québec[MD]

L'assurance voyage est conçue pour vous protéger contre certains risques financiers qui peuvent survenir lors de votre voyage. Plusieurs options s'offrent à vous, il est donc important de bien vous renseigner avant de choisir une assurance afin de partir l'esprit tranquille.

À QUOI SERT CE SOMMAIRE

Ce sommaire présente les éléments importants à connaître au sujet du produit d'assurance voyage *Forfait plus*. Il vous aidera à déterminer si ce produit vous convient et à choisir de manière éclairée l'assurance la mieux adaptée à vos besoins.

SPÉCIMEN DE POLICE

Afin de connaître tous les détails de la couverture, vous pouvez en tout temps consulter le spécimen de police : qc.croixbleue.ca/assurance-voyage/police

10 JOURS POUR ANNULER

Si vous décidez que cette assurance n'est pas adaptée à vos besoins, vous disposez de 10 jours suivant l'achat pour l'annuler et obtenir un remboursement partiel ou complet de votre prime.

COORDONNÉES DE L'ASSUREUR

Croix Bleue du Québec
1981, avenue McGill College, bureau 105
Montréal (Québec) H3A 0H6
1 866 322-0227

Association d'Hospitalisation Canassurance
Enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client **2000379154**.

Canassurance Compagnie d'Assurance
Enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client **2001003423**.

Pour vérifier le statut de cet assureur sur le Registre de l'Autorité : **lautorite.qc.ca**

COORDONNÉES DE L'ASSISTEUR

Assistance voyage Croix Bleue
1981, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3A 2W9
Canada, États-Unis : **1 800 361-6068**
Ailleurs dans le monde (frais virés) : **514 286-8411**

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

Croix Bleue du Québec
1981, avenue McGill College, bureau 105
Montréal (Québec) H3A 0H6
1 866 322-0227

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE VOYAGE FORFAIT PLUS

L'assurance voyage *Forfait plus* offre une combinaison clé en main de nos garanties les plus populaires. Ce produit vous couvre partout dans le monde pour un seul voyage.

Qui peut être assuré

- Résidents canadiens couverts par un régime public d'assurance maladie pendant toute la durée du voyage;
- Toute personne âgée de 31 jours ou plus.

Des solutions adaptées à vos besoins

Avez-vous besoin d'une couverture médicale qui vous couvre en cas de maladie ou d'accident?
Avez-vous besoin d'une couverture en cas d'annulation ou d'interruption parce que vous avez engagé des frais de voyage non remboursables avant votre départ?

Plusieurs options s'offrent à vous et il est important de bien comprendre les avantages de chacune d'elles.

Avant de souscrire

- Assurez-vous que toutes les personnes à assurer remplissent toutes les conditions d'admissibilité à l'assurance. Pour plus de détails, consultez la police, page 3.
- Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à communiquer avec votre distributeur.

	OPTION 1 Sans soins médicaux d'urgence	**OPTION 2** Sans annulation ou interruption de voyage	**OPTION 3** Tout inclus
Soins médicaux d'urgence		✔	✔
Annulation ou interruption de voyage	✔		✔
Décès ou mutilations accidentels	✔	✔	✔
Bagages	✔	✔	✔

Début et fin de la protection

Garantie	Début de la protection	Fin de la protection
Soins médicaux d'urgence Décès ou mutilation accidentels Bagages	La dernière des dates suivantes : • Date d'entrée en vigueur du contrat, ou; • Date de départ en voyage	La première des dates suivantes : • Date d'expiration du contrat, ou; • Date de retour du voyage, qu'elle soit prévue ou prématurée, à l'exception de la pause voyage.
Annulation ou interruption de voyage	La dernière des dates suivantes : • Date d'achat du contrat, ou; • Date du premier dépôt non-remboursable du voyage ou du titre du transport Si vous choisissez cette garantie sans assurer les prépaiements de vos frais de voyage, la garantie prend effet à la date de départ du voyage.	La première des dates suivantes : • Date d'expiration du contrat, ou; • Date du retour de voyage, qu'elle soit prévue ou prématurée, à l'exception de la pause voyage.

MISE EN GARDE

L'assurance doit couvrir toute la durée du voyage, y compris la date de départ et la date de retour. Si le voyage doit être prolongé, vous devez contacter votre distributeur avant de partir ou au plus tard avant la dernière journée de couverture de votre contrat.

GARANTIES

Garantie	Description	Couvertures maximales par personne
Soins médicaux d'urgence[++] > Hospitalisation, frais médicaux et paramédicaux > Frais de transport et rapatriement > Allocation de subsistance > Suivi médical au Canada	Rembourse les frais engagés à la suite d'une situation d'urgence qui résulte d'un accident ou d'une maladie en voyage.	5 000 000 $
Annulation ou interruption de voyage[+]	Rembourse les frais de voyage payés d'avance non remboursables lorsque vous ou votre compagnon de voyage devez annuler, modifier ou interrompre votre voyage en raison de certains événements graves et imprévus.	Avant le voyage : personnalisé selon vos besoins. Pendant le voyage : illimité
Décès ou mutilation accidentels	Couvre lorsque survient la perte de la vie ou de l'usage d'un ou de plusieurs membres à la suite d'un accident en voyage.	300 000 $, selon l'âge et les circonstances
Bagages	Couvre en cas de retard, de perte, de vol ou d'endommagement de vos bagages en cours de voyage.	1 500 $

[+] Il est possible d'ajouter la **Protection optionnelle : Pandémie** à cette garantie. Pour cela, vous devez souscrire la garantie Annulation ou interruption de voyage et la protection optionnelle au même moment, au plus tard dans les 5 jours suivant la date du premier prépaiement versé pour votre voyage ou au moins 45 jours avant votre date de départ.

[++] Il est possible d'ajouter l'**Option : Période de stabilité réduite** à cette garantie, si vous êtes âgés de 55 à 59 ans et que vous voyagez pour 18 jours ou plus ou si vous êtes âgés de 60 à 84 ans, quelle que soit la durée de votre voyage.

Il existe des montants maximaux selon le type de frais engagés.
Par exemple, pour l'allocation de subsistance de la garantie Soins médicaux d'urgence, nous rembourserons 300 $ par jour jusqu'à un maximum de 3 000 $.

Pour plus de détails, veuillez consulter la police :

Soins médicaux d'urgence ..... page 9
Annulation ou interruption de voyage ..... page 18
Décès ou mutilations accidentels ..... page 27
Bagages ..... page 30

Pause voyage

Si vous achetez ce produit, vous pouvez revenir dans votre province de résidence puis retourner à votre destination sans que votre contrat d'assurance ne prenne fin.

Pour plus de détails, veuillez consulter la police à la page 36.

ASSISTANCE VOYAGE

L'ASSISTANCE VOYAGE CROIX BLEUE Assistance 24/7, partout dans le monde

Assistance médicale

- Recommandation d'un établissement médical pour vous prodiguer les soins les mieux adaptés à votre état;
- Suivi du dossier médical par nos professionnels de la santé;
- Planification du rapatriement.

Assistance générale

- Mise en communication avec l'ambassade et/ou votre institution financière en cas de perte ou vol de documents;
- Service d'interprète pour établir le dialogue avec les personnes-ressources sur place.

IMPORTANT

Lorsqu'un événement survient, vous devez communiquer avec l'Assistance voyage Croix Bleue, à défaut de quoi les indemnités pourraient être refusées.

L'Assistance voyage Croix Bleue pourra ainsi :

- Vous guider vers un établissement médical approprié;
- Confirmer votre couverture;
- Coordonner le paiement, lorsque possible;
- Vous faire parvenir les formulaires à compléter.

MISE EN GARDE

Exclusions

Toute garantie comporte des exclusions et limitations de couverture.
Il est important d'en prendre connaissance avant l'achat de l'assurance.

Conditions médicales préexistantes

Des exclusions en lien avec vos conditions médicales préexistantes s'appliquent en fonction de :

- Votre âge
- La durée de votre voyage
- Les garanties et options incluses dans votre contrat
- Les réponses fournies à la déclaration de santé, s'il y a lieu

Veuillez consulter la police ou votre avenant, si vous avez acheté l'Option : Période de stabilité réduite, pour plus d'informations :

Soins médicaux d'urgence ..... page 15
Annulation ou interruption de voyage ..... page 23

Autres exclusions

La police comporte également d'autres exclusions spécifiques à chacune des garanties. Nous vous présentons ici quelques exemples, mais assurez-vous de **consulter votre police d'assurance afin de prendre connaissance de la liste complète de celles-ci.**

- Grossesse, accouchement ou complications, survenant au cours des 9 semaines précédant ou suivant la date prévue de l'accouchement;
- Participation à certains sports ou activités;
- Suicide et blessure volontaire;
- Abus de médicaments, d'alcool ou la consommation de drogues;
- Acte criminel;
- Acte de guerre et agitation civile

Avant votre départ, consultez votre police d'assurance afin de prendre connaissance de la liste complète des exclusions.

Soins médicaux d'urgence ..... page 16
Annulation ou interruption de voyage ..... page 23
Décès ou mutilations accidentels ..... page 29
Bagages ..... page 33

COÛT DE L'ASSURANCE

Calcul de la prime

La prime est personnalisée en fonction de :

- L'âge des personnes assurées
- La durée du voyage
- Les garanties incluses
- Le montant de couverture sélectionné, s'il y a lieu
- Les réponses fournies à la déclaration de santé, s'il y a lieu
- Le choix d'une franchise

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Si un événement couvert survient, vous devez communiquer le plus rapidement possible avec l'Assistance voyage Croix Bleue :

Canada ou États-Unis : **1 800 361-6068**
Mexique : **800 062-3174**
République dominicaine : **1 800 203-9666**
Ailleurs dans le monde (sans frais) : **1 800 7328-7473**
Ailleurs dans le monde (à frais virés) : **514 286-8411**

Pour soumettre une réclamation, envoyez les factures détaillées et/ou reçus originaux avec votre formulaire de réclamation. Les formulaires de demande de règlement sont accessibles sur notre site Web ou peuvent être obtenus en communiquant avec notre service à la clientèle :

Région de Montréal : **514 286-6690**
Extérieur (sans frais) : **1 800 387-2538**

Remplissez le formulaire et soumettez-le dans les 90 jours suivant l'évènement.

Une fois le formulaire complété et transmis à l'Assistance voyage Croix Bleue votre demande sera étudiée et traitée dans les 30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires.

Pour plus de détails, veuillez consulter la police, page 37.

Vous devez souscrire votre contrat avant de quitter votre province de résidence et payer votre assurance avant la date d'entrée en vigueur de votre contrat.

Attention aux fausses déclarations

Votre contrat est établi sur la base des renseignements que vous nous fournissez.

Lorsque vous souscrivez l'assurance, vos réponses doivent être complètes et exactes, à défaut de quoi votre contrat sera annulé et votre réclamation refusée.

Si votre réclamation est refusée et que vous souhaitez contester la décision de l'assureur

Toute demande de révision peut être faite dans les 12 mois qui suivent le refus de l'assureur.

VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITÉ

Si vous n'êtes pas satisfait de votre couverture, veuillez contacter votre distributeur.

Si vous avez une plainte ou un commentaire à formuler, veuillez nous contacter au **1 800 361-5706** ou via notre site sécurisé **qc.croixbleue.ca/depot**. Un agent sera disponible pour vous accompagner.

Pour connaître la politique de traitement des plaintes, consultez qc.croixbleue.ca/commentaires-et-plaintes